

INSTRUCTIONS DE MISE EN OEUVRE ET D'INSTALLATION

BALLONS ERM & ERMR

Conditions générales de raccordement et de garantie

Chauffe-eau solaire à échangeur tubulaire Chauffe-eau sur socle double enveloppe

Cher client,

Vous avez choisi un chauffe-eau ALLIANTZ de notre société pour votre production d'eau chaude.

Nous vous remercions de nous faire confiance.

L'installation qui vous est fournie est un bel appareil qui a été construit conformément aux technologies les plus récentes et qui satisfait aux réglementations en vigueur. Grâce à l'émaillage ultraperfectionné **VACUMAIL** qui fait l'objet de continuelles recherches et à un contrôle continu de la qualité au cours de la production, nos chauffe-eau présentent d'excellentes propriétés techniques que vous apprécierez longtemps. En utilisant une mousse isolante écologique sans CFC, nous obtenons une consommation d'énergie extrêmement faible en veilleuse.

L'installation et la première mise en service doivent impérativement être réalisées par une société d'installation agréée conformément aux termes de ce mode d'emploi.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les consignes importantes qui permettent de monter et d'utiliser convenablement l'installation. Nous vous recommandons cependant de demander à votre revendeur de vous expliquer et de vous montrer le fonctionnement et la manipulation de l'appareil. Notre société, son S.A.V. et son service des ventes se tiennent bien sûr volontiers à votre disposition pour vous conseiller.

Veillez lire attentivement toutes les informations contenues dans cette brochure d'information. Gardez précieusement ce mode d'emploi et remettez-le, le cas échéant, au futur propriétaire.

Nous espérons que votre chauffe-eau sur socle ou chauffe-eau horizontal ALLIANTZ vous apportera entière satisfaction.

1. Conditions d'utilisation et consignes importantes

Cet appareil est exclusivement conçu pour produire de l'eau chaude dans des pièces fermées et ne doit être installé que par des professionnels agréés (en observant les normes professionnelles applicables, par exemple la norme ÖNORM B2531-1).

Les chauffe-eau doivent être exclusivement utilisés conformément aux conditions indiquées sur la plaque signalétique.

En plus des réglementations et normes nationales en vigueur (Autriche : ÖVE, ÖNORM, etc.), il est impératif de respecter également les conditions de raccordement dictées par la compagnie locale d'électricité et par la compagnie des eaux de votre région, ainsi que les instructions de montage et de service. La production d'eau chaude doit se conformer aux normes en vigueur (par exemple : ÖNORM H 5195-1).

Le local dans lequel est utilisé l'appareil ne doit pas être exposé au gel. L'emplacement où sera monté l'appareil doit être choisi de manière à ce que les coûts d'intervention restent le plus bas possible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir accéder facilement au chauffe-eau pour réaliser la maintenance nécessaire et les réparations et pour changer éventuellement certaines pièces. Cela signifie que le client final doit prendre toutes les mesures nécessaires au niveau du bâtiment pour que l'on puisse travailler facilement sans être gêné. Si le chauffe-eau doit être posé, monté et utilisé dans un endroit inhabituel (par exemple : greniers, pièces de vie au sol non résistant à l'eau, débarras, etc.), pensez aux éventuelles sorties d'eau et prévoyez un dispositif avec écoulement pour collecter l'eau susceptible de couler et éviter tout dommage indirect. L'appareil doit impérativement être monté conformément aux consignes ; il doit être installé et utilisé sur une surface plane pouvant supporter le poids du chauffe-eau rempli d'eau. Si l'eau est fortement calcaire, nous vous conseillons de monter en amont de l'appareil un adoucisseur vendu dans le commerce ou de ne pas dépasser une température de service maximale d'environ 65 °C.

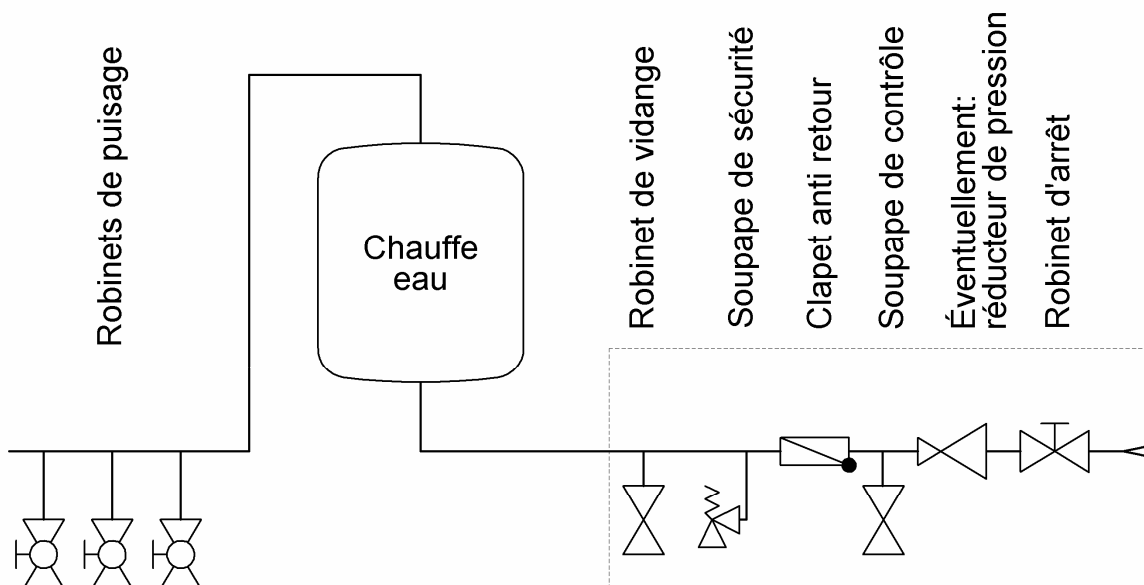
2. Raccordement côté eau sanitaire (résistant à la pression)

Tous les chauffe-eau portant une plaque signalétique sur laquelle la pression nominale indiquée est de 10 bars (autrefois : atm. ou kp/cm²) (**en Suisse pression nominale de 6 bars**), sont des chauffe-eau résistant à la pression et peuvent être raccordés à des conduites soumises à la pression correspondante (**en Suisse 6 bars**) et donc résister à cette pression. **Si la conduite est soumise à une plus forte pression, il faut monter un réducteur de pression dans la conduite d'alimentation en eau froide ; cette mesure doit être prise par le client.**

Si vous utilisez pour raccorder le chauffe-eau des robinets ou soupapes qui ne sont pas appropriés ou qui fonctionnent mal et si vous dépassez la pression de service indiquée, vous perdrez tout droit à la garantie et aux prestations correspondantes pour notre chauffe-eau et ne pourrez faire jouer la responsabilité produit. Vous ne devez donc utiliser que des robinets et soupapes résistant à la pression. Il faut prévoir dans la conduite d'eau froide des dispositifs de sécurité contrôlés (pièces contrôlées) en vous conformant au schéma de raccordement ci-après. Il est obligatoire de monter dans le raccord d'eau de la conduite d'eau froide (arrivée d'eau froide) un groupe de sécurité pour chauffe-eau fermé contrôlé selon DIN 1988 ou ÖNORM B2531-1 (modèle contrôlé).

Pour le raccord d'eau, il est obligatoire d'utiliser soit une soupape de sécurité à membrane contrôlée soit un groupe de sécurité à membrane pour chauffe-eau (pas de soupape à piston) résistant à la pression ! Un groupe de sécurité comprend un robinet d'arrêt, une soupape de contrôle, un clapet anti-retour, un robinet de vidange et une soupape de sécurité avec écoulement pour le trop-plein d'eau provoqué par la dilatation. Il se monte entre la conduite d'alimentation en eau froide et l'arrivée d'eau froide du chauffe-eau en respectant **l'ordre du dessin** :

Raccordement du chauffe-eau selon les normes DIN 1988 ou ÖNORM B2531-1 :



Consignes à respecter :

Pour garantir le parfait fonctionnement des robinets et soupapes de raccordement, il est impératif de les monter dans des locaux protégés contre le gel. L'écoulement de la soupape de sécurité doit être ouvert et visible et la conduite d'écoulement du collecteur de gouttes (entonnoir pour le trop-plein d'eau dû à la dilatation) doit être reliée à la canalisation d'eaux usées pour que ni gel ni obturation ou autres choses de ce genre ne puissent causer de dysfonctionnements.

Il est interdit de monter un robinet d'arrêt ou tout autre dispositif d'étranglement entre la soupape de sécurité et l'arrivée d'eau froide du chauffe-eau.

La soupape de sécurité doit être réglée de manière à réagir à une pression inférieure à la pression nominale du chauffe-eau. Avant de raccorder définitivement le chauffe-eau, il faut rincer la conduite d'alimentation en eau froide.

Une fois le raccordement effectué et le chauffe-eau rempli d'eau et exempt de toute bulle d'air, vérifier que les robinets et soupapes de raccordement fonctionnent bien.

Lorsque vous tirez ou tournez (purge) le bouton de contrôle de la soupape de sécurité, l'eau doit pouvoir parfaitement couler dans l'entonnoir de trop-plein d'eau dû à la dilatation sans que l'eau soit retenue.

Pour vérifier le clapet anti-retour, il faut fermer le robinet d'arrêt. Il ne doit pas sortir d'eau de la soupape de contrôle lorsqu'elle est ouverte. La soupape de sécurité doit être contrôlée conformément aux normes DIN 1988-8 ou ÖNORM B 2531-1.

Pour manipuler le chauffe-eau, utiliser le robinet d'eau chaude sanitaire (mélangeur). Le chauffe-eau est donc constamment soumis à la pression des conduites. Pour protéger la cuve intérieure de toute surpression en cours de chauffage, le trop-plein d'eau dû à la dilatation doit s'écouler par la soupape de sécurité. Le clapet anti-retour empêche que l'eau chaude ne reflue dans le réseau de conduites d'eau froide lorsque la pression baisse dans les conduites et protège la cuve pour qu'elle ne chauffe pas quand il n'y a pas d'eau.

Le robinet d'arrêt permet de couper le chauffe-eau du reste du circuit d'eau et donc de le couper de la pression du réseau de conduites d'eau froide et permet, le cas échéant, de vidanger le ballon par le robinet de vidange.

3. Raccordement circulaire

Il faut éviter autant que possible tout raccordement circulaire en raison des pertes énergétiques considérables que cela peut entraîner. Si votre réseau d'eau sanitaire est extrêmement ramifié et implique donc de monter une conduite circulaire, il est important de bien l'isoler et d'utiliser une minuterie et un thermostat pour piloter la pompe de circulation. La température de mise en marche à régler pour le thermostat doit être faible (45 °C). La tubulure de circulation doit être dotée d'un filet extérieur.

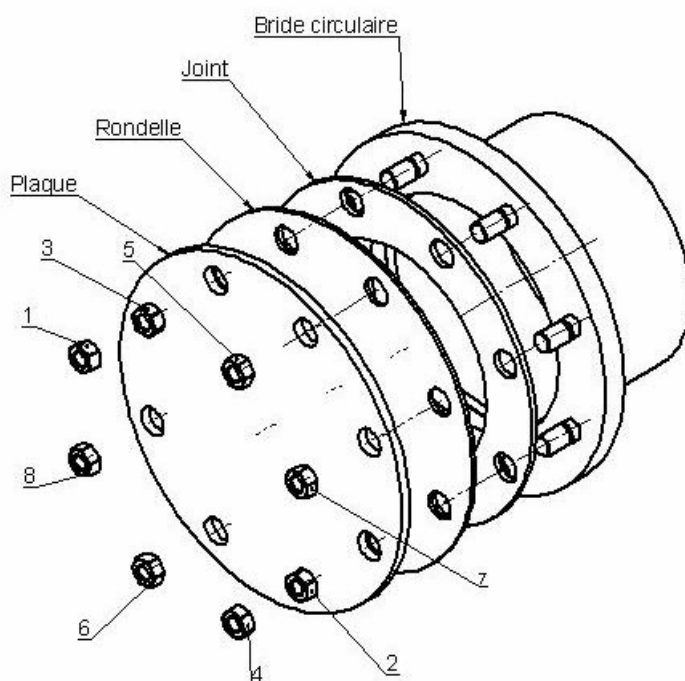
4. Corps de chauffe à vis

Les chauffe-eau ALLIANTZ dont la désignation de type comporte un « ..M.. » sont dotés d'un manchon 1 1/2" qui peut être utilisé pour monter un corps de chauffe électrique à vis auxiliaire ou complémentaire. Les corps de chauffe à vis sont conçus pour être utilisés comme chauffage auxiliaire et non pour chauffer en continu.

5. Ouverture de la bride

Vous pouvez raccorder à la bride de la cuve de Ø 240 mm (diam. int. Ø 178 mm, trou Ø 210 mm, 12 x M12) et Ø 180 (diam. int. Ø 120 mm, trou Ø 150 mm, 8 x M12) des corps de chauffe électriques ou des échangeurs thermiques, selon le modèle d'installation que vous avez.

Les corps de chauffe électriques doivent être montés de manière à ce que la sonde du régulateur de température se trouve dans la partie supérieure.



Visser tout d'abord les écrous à la main, puis les serrer à fond dans l'ordre représenté avec un couple de serrage de 18 Nm à 22 Nm maximum.

6. Raccordement au chauffage central

Chauffe-eau à échangeurs tubulaires

Les échangeurs tubulaires montés dans le chauffe-eau sont conçus pour être raccordés à un chauffage central à eau chaude pour toutes les pressions et températures indiquées sur la plaque signalétique du chauffe-eau. Il est nécessaire d'utiliser une pompe pour la circulation forcée.

Lorsque vous installez un chauffe-eau ALLIANTZ à échangeur tubulaire, vous devez monter un dispositif d'arrêt dans la conduite d'arrivée d'eau pour empêcher tout chauffage par retour dans le circuit de chauffage lorsque le chauffage central et les pompes thermiques ou le système électrique sont arrêtés.

Mais il ne faut en aucun cas arrêter les conduites d'arrivée ou de retour d'eau, car sinon, l'eau qui se trouve dans l'échangeur thermique ne pourra pas se dilater, ce qui pourrait l'endommager.

Les échangeurs tubulaires doivent être rincés avant la première mise en service.

Ballon double enveloppe

Le ballon double enveloppe ne doit être raccordé qu'à des chauffages centraux à eau chaude dont la température aller ne dépasse pas 110 °C maximum et la pression 3 bars. Si vous utilisez une pompe de charge, vous pouvez la commander par le biais du régulateur de la pompe (voir point 9). Si vous installez un ballon double enveloppe, vous devez monter un dispositif d'arrêt ou un frein de circulation

pour empêcher tout chauffage par retour dans le circuit de chauffage lorsque le chauffage central et le système électrique sont arrêtés. Mais il ne faut en aucun cas arrêter l'arrivée ou le retour d'eau, car sinon, l'eau qui se trouve dans la double enveloppe ne pourra pas se dilater, ce qui risque d'endommager la cuve. Consignes de remplissage à respecter : lors de la mise en service, remplir d'abord la cuve intérieure, puis le système de chauffage central (la double enveloppe). Pour la vidange, vider d'abord la double enveloppe, puis la cuve intérieure. Lorsque l'appareil est en service, vous devez vérifier au niveau de l'installation que la pression de la cuve intérieure ne baisse pas en dessous de la pression du circuit de chauffage (double enveloppe). Si vous ne respectez pas les consignes de remplissage, la surpression relative de la double enveloppe risque d'endommager la cuve intérieure. La garantie et l'obligation d'indemnisation du fabricant ne s'appliquent pas à ce type de dommage.

7. Consignes de montage importantes

Lors du montage de l'appareil, conformez-vous aux croquis cotés et aux plaques signalétiques éventuellement jointes.

ATTENTION : Pour que la surface de montage de l'appareil puisse supporter la charge indiquée et soit suffisamment résistante, et pour choisir l'emplacement de l'appareil, vous devez prendre en compte le poids du chauffe-eau avec le poids de l'eau de remplissage (contenu nominal).

Vous trouverez les distances à respecter par rapport aux chaudières dans les documents du fabricant et dans les réglementations applicables.

Si le chauffe-eau est encastré (coffrage), qu'il est monté dans de petites pièces étroites, dans un faux plafond ou à un autre endroit de ce genre, il faut impérativement que le bloc de raccordement de l'appareil (raccords d'eau, raccords électriques ou chauffage) reste accessible et qu'il ne puisse pas y avoir d'accumulation de chaleur. Pour pouvoir démonter la bride du chauffe-eau, il faut un espace libre de 500 mm.

Lorsque vous choisissez le matériel à utiliser pour l'installation de l'appareil et l'ordre d'intervention, n'oubliez pas de prendre en compte les éventuelles réactions électrochimiques possibles (installations combinées !). La compensation de potentiel des conduites doit être conforme à DIN 50927.

Ce type de corrosion provoque la formation d'éléments de corrosion. Une tension se forme dans ces éléments de corrosion entre la zone anode et la zone cathode. Les processus sont dépendants les uns des autres, mais peuvent avoir lieu à des distances variables. Les éléments de corrosion peuvent être provoqués par des différences de potentiel, comme c'est le cas pour la corrosion par contact. Dans ce cas précis, différents métaux sont en contact conducteur l'un avec l'autre par le biais d'un milieu conducteur d'ions (l'eau).

Toutes les pièces métalliques intégrées (montées) dont la surface métallique est d'une certaine taille (p. ex. condensateur, thermopompes, échangeurs à ailettes, chauffages électriques) doivent être isolées électriquement du ballon. Pour protéger les éléments intégrés (montés) contre la corrosion due à une sortie de courant, nous vous conseillons de prévoir une résistance de contact définie d'environ 600 Ω (à moins que les éléments n'en aient déjà été dotés à l'usine). Les chauffe-eau ne doivent pas être transportés lorsque l'échangeur à ailettes est monté. Le montage doit être réalisé sur place.

Si l'eau utilisée est une eau particulièrement agressive qui nécessite une installation spécifique, vous devez vérifier s'il n'est pas également nécessaire d'utiliser un modèle de chauffe-eau spécifique (renseignez-vous auprès de nos représentants ou adressez-vous directement à nous).

Si vous ne respectez pas cette consigne, l'utilisation de l'appareil sera considérée comme non conforme en cas de dommage et vous n'aurez donc aucun droit à la garantie.

Les chauffages montés sur l'appareil et fonctionnant à l'électricité sont équipés d'un thermorégulateur de sécurité qui éteint le chauffage de l'appareil lorsque la température atteint le seuil maximum de 130 °C (EN 60335-2-21 ; ÖVE-EW41, partie 2 (500)/1 971). Vous devez donc prévoir les éléments de raccordement (tuyaux de raccordement, circulation, groupe de sécurité, etc.) de manière à ce qu'ils supportent des températures de 130 °C, pour le cas où le régulateur ne fonctionnerait pas, afin d'éviter tout endommagement éventuel.

Seuls les spécialistes agréés sont autorisés à réaliser le montage et l'installation de l'appareil.

L'exploitant de l'installation doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes non familiarisées avec la manipulation de l'appareil ne puissent risquer de se brûler avec de l'eau brûlante.

8. Protection contre la corrosion

Le ballon en émail est protégé en série par une anode magnésium. Cette anode s'use et doit donc être contrôlée tous les 2 ans et changée si nécessaire. Cf. DIN 4753. Il est également possible de monter une anode à courant imposé (accessoires) sur les modèles qui le permettent en utilisant un réducteur à vis (accessoire).

9. Affichage de la température, réglage de la température pour pompe de charge

Si vous utilisez des systèmes de réglage étranger, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour que la température de l'accumulateur ne dépasse pas 95 °C lorsque l'appareil fonctionne dans la pratique.

10. Première mise en service

Le local dans lequel l'appareil doit fonctionner ne doit pas être exposé au gel.

La première mise en service et le premier chauffage de l'appareil doivent être surveillés par un spécialiste.

Avant de mettre l'installation en marche pour la première fois et de la raccorder au réseau électrique, le ballon doit être rempli d'eau. Lors du premier remplissage, vous devez ouvrir le robinet d'écoulement du groupe de robinets et soupapes. Le chauffe-eau est plein lorsque l'eau sortant du tuyau d'écoulement est exempte de toute bulle d'air. Vérifiez que tous les raccords sont bien étanches, même ceux qui ont été fermés à l'usine (bride, manchon de l'anode...). Vérifiez ensuite qu'il n'y a pas de fuites sur les conduites et les colmater si vous en constatez. Comme nous l'avons indiqué au point 2, vous devez vérifier que le groupe de sécurité et les soupapes et robinets qui se trouvent entre l'arrivée d'eau froide et le ballon fonctionnent bien. Une fois que vous avez vérifié les fusibles (disjoncteurs de protection), tournez le bouton du thermostat des chauffe-eau électriques sur socle et des chauffe-eau horizontaux sur la température qui convient et vérifiez que le système d'arrêt thermostatique fonctionne bien.

Une fois l'eau chauffée, la température réglée, la température effective de l'eau tirée et l'affichage de la température dont l'appareil est éventuellement doté doivent correspondre approximativement (après soustraction de l'hystérésis de commutation et des pertes dans les conduites).

Lorsque l'eau qui se trouve dans le ballon est chauffée, elle change de volume.

Pendant le chauffage, le trop-plein d'eau dû à sa dilation dans la cuve intérieure doit goutter par la soupape de sécurité. Cet égouttement est provoqué par le fonctionnement même de l'installation. Il ne faut pas l'arrêter en resserrant les soupapes.

L'arrêt automatique de l'installation du chauffage électrique éventuellement monté ou de la chaudière doit être contrôlé.

Attention : Le tuyau de sortie d'eau chaude et certains éléments du groupe de sécurité peuvent être brûlants.

11. Mise hors service, vidange

Si vous arrêtez le chauffe-eau pour une période assez longue ou que vous ne l'utilisez pas, vous devez le couper complètement du réseau électrique si le chauffage est un chauffage électrique – désactivez le commutateur d'alimentation ou les coupe-circuit automatiques.

Si le chauffe-eau se trouve dans un local où il peut geler, vous devez le vider avant que ne commence la saison froide si l'appareil doit rester plusieurs jours hors service.

Pour vider l'eau sanitaire, fermez d'abord le robinet d'arrêt de la conduite d'alimentation en eau froide, puis vidangez l'appareil en ouvrant le robinet de vidange du groupe de sécurité et ouvrez parallèlement tous les robinets de puisage raccordés.

Il est également possible de ne procéder qu'à une vidange partielle en ouvrant la soupape de sécurité et en passant par l'entonnoir de trop-plein d'eau dû à la dilatation (collecteur de gouttes). Pour ce faire, tournez la soupape de sécurité en position de contrôle.

Attention : Il peut sortir de l'eau brûlante pendant la vidange !

En cas de risque de gel, pensez que l'eau peut geler non seulement dans le chauffe-eau et dans les conduites d'eau chaude, mais également dans toutes les conduites d'alimentation en eau froide qui mènent aux robinets de puisage et à l'appareil même. Il est donc nécessaire de vider tous les tuyaux et robinets d'amenée d'eau (également ceux du circuit de chauffage = échangeur tubulaire) jusqu'à la partie de l'installation d'eau sanitaire (raccord d'eau sanitaire) qui ne risque pas de geler.

Lorsque le chauffe-eau est remis en service, veuillez impérativement à ce qu'il soit rempli d'eau et que l'eau sortant des robinets et soupapes soit exempte de bulles.

12. Contrôle, maintenance, entretien

- a) Au cours du chauffage, vous devez voir le trop-plein d'eau dû à la dilatation goutter au niveau de l'écoulement de la soupape de sécurité. Lorsque le chauffage est au maximum (~ 80 °C), la quantité d'eau s'écoulant en raison de la dilatation se monte à environ 3,5 % du contenu nominal du ballon. Vous devez régulièrement vérifier que la soupape de sécurité fonctionne bien. Lorsque vous tirez ou tournez le bouton de contrôle de la soupape de sécurité sur la position de contrôle, l'eau doit couler librement de la soupape de sécurité dans l'entonnoir d'écoulement.
Attention : L'arrivée d'eau froide et les éléments de raccordement au chauffe-eau peuvent chauffer pendant cette procédure. Lorsque le chauffe-eau ne chauffe pas ou que personne ne tire d'eau chaude, il ne doit pas sortir de gouttes d'eau de la soupape de sécurité. Si cela arrive, c'est soit que la pression des conduites d'eau est supérieure à la valeur admise (**en Suisse supérieure à 6 bars**) soit que la soupape de sécurité est défectueuse. Si la pression des conduites d'eau est supérieure à la valeur admise (**6 bars en Suisse**), vous devez utiliser un réducteur de pression.
- b) Si l'eau est extrêmement calcaire, vous devez faire appel à un spécialiste au bout d'un à deux ans de service et lui demander d'éliminer les incrustations qui se sont formées à l'intérieur du ballon et le tartre qui s'y est déposé. Pour nettoyer le ballon, passez par l'ouverture de la bride, démonter la bride et nettoyer le ballon. Lorsque vous remontez la bride, utilisez un joint neuf. Serrer les vis en croix en utilisant un couple de serrage de 20 Nm ±5 Nm. La cuve intérieure en émail spécial du chauffe-eau ne doit pas entrer en contact avec le solvant utilisé pour enlever le tartre. Ne pas utiliser la pompe de détartrage ! Rincez ensuite l'appareil abondamment et observez le chauffage comme pour une première mise en service.
- c) Pour que vous puissiez avoir recours à la garantie accordée par le fabricant, l'anode de protection montée dans l'appareil doit faire l'objet d'un contrôle documenté, réalisé par un spécialiste au maximum tous les 2 ans de service.
L'anode à courant imposé a une durée de vie pratiquement illimitée. Son bon fonctionnement doit être régulièrement surveillé sur le voyant de contrôle qui affiche deux états de service :
Vert : installation OK.
Rouge clignotant : défaillance : appelez le S.A.V. !
Pour que le chauffe-eau fonctionne parfaitement, il est impératif que le réservoir soit rempli d'eau.
- d) N'utilisez ni produits nettoyants récurants ni diluants pour peinture (du type nitro, trichlor, etc.). Le mieux est de nettoyer le chauffe-eau avec un chiffon humide sur lequel vous aurez versé quelques gouttes d'un nettoyant ménager liquide.
- e) L'échangeur à tubes lisses doit être rincé comme il convient avant de réaliser la première installation (nous vous recommandons d'autre part de monter un filtre contre l'encrassement). Si vous n'utilisez pas l'échangeur à tubes lisses pour faire fonctionner le chauffe-eau (mais par exemple uniquement le chauffage électrique), vous devez le remplir complètement d'un mélange de glycol adapté pour empêcher toute corrosion que pourrait provoquer l'eau de condensation qui se forme. L'échangeur à tubes lisses plein ne doit pas être fermé des deux côtés une fois que vous l'avez rempli (augmentation de la pression en fonction de la température).
- f) Le chauffe-eau doit être exclusivement utilisé conformément aux conditions indiquées sur la plaque signalétique. En plus des réglementations et normes nationales en vigueur, vous devez respecter également les conditions de raccordement spécifiées par la compagnie locale d'électricité et la compagnie des eaux de votre région et les instructions de montage et d'utilisation.
- g) Le local dans lequel l'appareil fonctionne ne doit pas être exposé au gel. L'emplacement où sera monté l'appareil doit être choisi de manière à ce que les coûts d'intervention restent le plus bas possible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir accéder facilement au chauffe-eau pour réaliser la maintenance nécessaire et les réparations et pour changer éventuellement certaines pièces. Si l'eau est fortement calcaire, nous vous conseillons de raccorder en amont un adoucisseur vendu dans le commerce, car la formation naturelle de tartre ne donne pas droit à la garantie accordée par le fabricant. Pour que le chauffe-eau fonctionne comme il convient, la qualité de l'eau potable doit correspondre à la qualité définie dans les réglementations et lois nationales (par exemple : ordonnance ministérielle sur la qualité de l'eau à usage humain – ordonnance concernant l'eau potable TWV ; journal officiel autrichien II n°304/2001).

13. Raccord électrique

Consignes générales :

Le raccord au réseau électrique doit être réalisé en conformité avec les réglementations et normes nationales en vigueur, avec les conditions de raccordement correspondantes de la compagnie locale d'électricité et de la compagnie des eaux de votre région et doit impérativement être fait par un électricien agréé. Les mesures de protection imposées doivent être prises très exactement pour qu'en cas de dérangement ou de panne sur l'alimentation électrique du chauffe-eau, aucun autre appareil alimenté par le système électrique ne soit touché (p. ex. congélateur, pièces à usage médical, unités d'élevage intensif, etc.).

Si l'appareil est monté dans des pièces avec baignoire ou douche, il doit être installé conformément aux lois et réglementations nationales (par exemple celle de l'ÖVE-SEV ou de la VDE).

Les conditions techniques de raccordement de la compagnie d'électricité concernée doivent impérativement être respectées.

Vous devez monter en amont du circuit électrique un disjoncteur différentiel avec un courant de déclenchement de $I_{\Delta N} \leq 30\text{mA}$.

L'appareil ne doit être raccordé qu'à des lignes fixes.

En amont de l'appareil doit se trouver un dispositif de séparation coupant tous les pôles avec un intervalle de contact de 3 mm minimum. C'est une exigence que remplit par exemple un disjoncteur de protection.

Avant de mettre l'appareil en service (courant électrique), vous devez impérativement remplir le ballon d'eau.

Conformément aux consignes de sécurité, vous devez couper le courant d'alimentation du chauffe-eau avant toute intervention, prendre les mesures nécessaires pour que personne ne puisse le remettre en marche et vérifier qu'il est bien hors tension. Seul un électricien agréé est autorisé à réaliser des travaux sur le système électrique de l'appareil.

Le raccordement électrique doit être impérativement réalisé en respectant les indications indiquées sur le schéma de branchement collé dans la zone de raccordement du chauffe-eau !

14. Garantie et responsabilité produit

La garantie est accordée conformément aux dispositions légales en vigueur en Autriche et dans l'Union européenne.

1. Pour que les prestations de garantie soient fournies par le fabricant (ci-après dénommé « fabricant »), il faut que la facture payée à l'achat de l'appareil faisant l'objet d'une demande de garantie soit présentée, l'identité de l'appareil devant y être indiquée clairement avec la désignation du type d'appareil et du numéro de fabrication et devant être prouvée par le demandeur.
2. Le montage, l'installation, le raccordement et la mise en service de l'appareil faisant l'objet de la réclamation doivent avoir été réalisés par un électricien et un installateur agréés dans le respect de toutes les consignes concernées, tels qu'ils sont prévus par la loi et décrits dans les instructions de montage et d'utilisation. Le chauffe-eau (sans jaquette ni jaquette synthétique) doit être protégé des rayons du soleil pour éviter que la mousse PU ne change de couleur et pour empêcher toute déformation éventuelle des pièces en plastique.
3. Le local dans lequel est utilisé l'appareil ne doit pas être exposé au gel. L'emplacement où sera monté l'appareil doit être choisi de manière à ce que les coûts d'intervention restent le plus bas possible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir accéder facilement au chauffe-eau pour réaliser la maintenance nécessaire et les réparations et pour changer éventuellement certaines pièces. Si le chauffe-eau doit être posé, monté et utilisé dans un endroit inhabituel (par exemple : greniers, pièces de vie au sol non résistant à l'eau, débarras, etc.), pensez aux éventuelles sorties d'eau et prévoyez un dispositif avec écoulement pour collecter l'eau susceptible de couler et éviter tout dommage indirect.
4. Aucune garantie ne sera accordée dans les cas suivants :
Transport non conforme, usure normale, endommagement intentionnel ou dû à une négligence, emploi de la force sous quelque forme que ce soit, endommagements mécaniques ou dommages provoqués par le gel ou provoqués en dépassant, ne serait-ce qu'une fois, la pression de service indiquée sur la plaque signalétique, utilisation d'éléments de raccordement non conformes à la norme ou, sur le chauffe-eau, d'éléments de raccordement qui ne fonctionnent pas ou également de robinets de puisage non appropriés ou ne fonctionnant pas. Casse de pièces en verre ou en plastique, éventuelles différences de couleur, dommages dus à une utilisation non conforme, en particulier dus au non-respect des instructions de montage et de service (instructions de service et d'installation), dommages provoqués par une influence extérieure, raccordement à la mauvaise tension, dommages provoqués par la corrosion et dus à l'utilisation d'une eau agressive – eau non potable – conformément aux réglementations nationales (p. ex. l'ordonnance autrichienne sur l'eau potable TWV – journal officiel autrichien II n° 304/2001), formation naturelle de tartre, manque d'eau, incendie, inondation, foudre, surtension, panne de courant ou tout autre cas de force majeure. Pénétration de corps étrangers dans l'eau ou réactions électrochimiques (par exemple : installations combinées), non-respect des documents de planification, non-respect des délais pour le renouvellement de l'anode de protection ou renouvellement non documenté, nettoyage ou manipulations non réalisés ou mal faits et tout non-respect de la norme provoquant une perte de valeur de l'appareil ou en limitant le bon fonctionnement, ne serait-ce que légèrement. Il est également impératif de respecter toutes les consignes correspondant aux normes ÖNORM B 2531 ou DIN 1988 (EN 806) ou les prescriptions et lois nationales correspondantes.
5. Si la réclamation est justifiée, vous devez la signaler au service après-vente le plus proche agréé par le fabricant. Celui-ci se réserve le droit de choisir entre remplacer la pièce défectueuse, la faire réparer ou encore échanger l'appareil défectueux contre un appareil en bon état de même valeur. Par ailleurs, le fabricant se réserve expressément le droit d'exiger de l'acheteur qu'il lui envoie l'appareil faisant l'objet de la réclamation.
6. Seules les personnes qui y auront été autorisées par le fabricant ont le droit de faire des réparations dans le cadre de la garantie. Les pièces changées redeviennent la propriété du fabricant. S'il s'avère nécessaire de faire des réparations sur le chauffe-eau dans le cadre de la révision de l'appareil, celles-ci vous seront facturées sous forme de coûts de réparation et de coûts de matériel correspondants.
7. En cas d'interventions externes que nous n'aurons pas demandées expressément, même si ces dernières sont réalisées par un installateur agréé, vous perdrez tout droit à la garantie. Les coûts engendrés par des réparations réalisées par de tierces personnes ne seront pris en charge que si le fabricant a reçu une demande de réparation pour défauts et qu'il n'a pas rempli ses obligations de changer ou réparer l'appareil ou qu'il ne l'a pas fait dans un délai convenable.
8. Le délai de garantie n'est ni renouvelé ni prolongé lorsqu'une intervention est effectuée sous garantie, que des prestations de garantie sont fournies et que des travaux de révision et de maintenance sont réalisés.
9. Les dommages provoqués par le transport ne seront vérifiés et éventuellement reconnus que s'ils sont communiqués au fabricant par écrit au plus tard un jour ouvrable après livraison.
10. Toutes les demandes allant au-delà des prestations de garantie, telles que les demandes de dommages-intérêts ou d'indemnisation pour dommages indirects, sont exclues, en cas de recevabilité juridique. Les heures de travail proportionnelles correspondant aux réparations et les coûts engendrés par la remise de l'installation dans son état d'origine sont entièrement à la charge de l'acheteur. La garantie promise ne s'étend qu'aux réparations et au remplacement de l'appareil conformément à cette déclaration de garantie. Les clauses des conditions de vente et de

livraison du fabricant restent valables dans leur totalité dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes conditions de garantie.

11. Les prestations qui sont fournies en dehors du cadre de ces conditions de garantie seront facturées.
12. Pour que les prestations de garantie soient fournies par le fabricant, il faut d'une part que l'appareil ait été payé dans son intégralité au fabricant et d'autre part que le demandeur ait rempli la totalité de ses obligations vis-à-vis du vendeur.
13. Une garantie complémentaire est accordée pour les cuves émaillées des chauffe-eau pour un délai de 5 ans à compter de la date de livraison, les conditions de garantie énumérées aux articles 1 à 11 gardant leur entière validité. Si les conditions de garantie ne sont pas remplies, les conditions de garantie applicables sont les conditions légales du pays fournisseur.
14. Pour faire valoir ses droits conformément à la loi autrichienne sur la responsabilité produit en vigueur, il faut tenir compte des points suivants :
Les demandes éventuelles déposées au titre de la responsabilité produit pour régler les dommages dus au vice d'un produit ne sont justifiées que si toutes les mesures et tous les impératifs prescrits nécessaires au parfait fonctionnement de l'appareil en conformité avec les normes ont été respectés. Ceci implique par exemple qu'il faut changer l'anode comme prescrit et le documenter, raccorder l'appareil à la bonne tension de service, éviter tout dommage pouvant être causé par une utilisation non conforme de l'appareil, etc. On peut donc conclure de ces conditions que, si toutes les consignes (normes, instructions de montage et de service, directives générales, etc.) ont été respectées, le défaut constaté sur l'appareil ou le produit et à l'origine du dommage indirect causé n'aurait pas dû se présenter. Il est par ailleurs impératif que tous les documents nécessaires au règlement du problème soient mis à notre disposition, par exemple la dénomination et le numéro de fabrication du chauffe-eau, la facture du revendeur et du concessionnaire, ainsi qu'une description du dysfonctionnement pour l'analyse technique en laboratoire du chauffe-eau faisant l'objet de la réclamation (indispensable, car le chauffe-eau est analysé par un expert qui se charge d'identifier la cause du défaut). Pour que le chauffe-eau ne puisse être confondu avec un autre appareil au cours du transport, il faut qu'il porte une fiche de signalisation parfaitement lisible (avec si possible l'adresse et la signature du client final). Il est nécessaire de réaliser des photos montrant l'étendue du dommage, l'installation (conduite d'alimentation en eau froide, sortie de l'eau chaude, conduites aller et retour du chauffage, robinets et soupapes de sécurité, vase d'expansion le cas échéant) et l'emplacement du défaut constaté sur le chauffe-eau. Par ailleurs, le fabricant se réserve expressément le droit d'exiger de l'acheteur qu'il apporte les documents et appareils ou pièces nécessaires au traitement de la demande. Pour que les prestations exigées au titre de la responsabilité produit soient fournies, il revient entièrement à la personne ayant subi le dommage de prouver que ce dommage a été causé par le produit. Les demandes de dommages-intérêts ne sont acceptées conformément à la loi autrichienne sur la responsabilité produit que pour la part de la valeur dépassant 500 euros (franchise). Tant que les faits et les circonstances n'auront pas été clarifiés dans leur totalité et que l'origine du défaut n'aura pas été déterminée, toute éventuelle faute du fabricant sera absolument exclue. Le non-respect des instructions de service et de montage et des normes applicables doit être considéré comme une négligence et entraîne l'extinction de toute responsabilité dans le cadre des demandes de dommages-intérêts.

Les illustrations et caractéristiques ne nous engagent pas et peuvent être modifiées dans le cadre d'améliorations techniques sans que nous soyons obligés de le signaler.

Sous réserve de fautes d'impression et de modifications techniques.